

# REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique  
**Université Mouloud MAMMERI**  
Tizi-Ouzou  
RECTORAT

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
XΘΛΩΣΣΕΧ ΕΩΙΑ ΞΕΕΟ

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
جامعة مولود معمري  
تizi وزو



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE DIRECTION DE L'UNIVERSITÉ EN DATE DU 14 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze du mois de décembre, à 13h00, s'est tenue une réunion du Conseil de direction de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou sous la présidence de Monsieur le Recteur.

**Étaient présents :** *liste ci-jointe*

### Ordre du jour :

1. Pédagogie : point de situation
2. Recherche : gestion des laboratoires
3. Divers.

### 1. PEDAGOGIE : POINT DE SITUATION

Les Doyens ont fait un point sur le déroulement des enseignements durant le premier semestre de l'année universitaire en cours : toutes les facultés ont assuré treize semaines d'études, la semaine en cours comprise, et les examens sont programmés après la reprise des vacances d'hiver.

### 2. RECHERCHE : GESTION DES LABORATOIRES

La non-réélection d'un nouveau directeur de laboratoire dans les délais impartis laisse le laboratoire sans direction, constituant une non-conformité administrative susceptible d'entraîner sa dissolution si la situation perdure. Cette situation affecte le fonctionnement continu du laboratoire, notamment en matière de demandes budgétaires (consommables, maintenance et équipements), de prise en charge des doctorants dans le cadre du budget qui leur sont attribué, de la signature de leurs carnets de suivi, ainsi que de la mise en conformité des membres partant en retraite vis-à-vis du laboratoire.

Après les débats entre les membres, le conseil a chargé le Vice-Recteur chargé de la post-graduation et de la recherche scientifique de mettre en place, conformément à la réglementation en vigueur, une procédure d'élection du directeur du laboratoire dans les délais. Cette procédure sera soumise pour amendements et enrichissements aux laboratoires de recherche et aux conseils scientifiques des facultés puis au conseil scientifique de l'université pour adoption.

### **3. DIVERS**

#### **3.1. Sécurisation des campus de l'université**

Afin d'assurer la sécurité de l'université et le bon fonctionnement continu du système de surveillance, le conseil a décidé que les enregistreurs vidéo numériques (DVR) soient installés dans les bureaux des responsables de la sécurité lorsque cela est possible, à défaut dans les bureaux des doyens



#### **3.2. Contrôle de l'originalité des productions académiques**

Afin de finaliser l'opération d'acquisition d'un outil d'analyse de similarité des travaux académiques (anti-plagiat), destiné à appuyer la prévention et la détection des manquements à l'intégrité académique, les membres du Conseil ont débattu du nombre de comptes à souscrire. À l'issue des échanges, le Conseil a décidé de procéder à l'octroi des comptes selon la répartition suivante :

<b>Services concernés</b>	<b>Nombre de compte</b>
Le Vice-rectorat chargé de la PGRS	01
Le Vice-rectorat chargé de la pédagogie	01
Les Vice-décanats chargés de la PGRS	09
Les Vice-décanats chargés de la pédagogie	09
Les départements	41
Les laboratoires de recherche	32
<b>Total</b>	<b>92</b>

#### **3.3. Espaces extérieurs des facultés**

Des doyens ont soulevé la question de l'entretien, de l'aménagement et de la réfection des extérieurs des facultés. Le responsable des moyens généraux de l'université a précisé que la centrale ne pouvait pas répondre à l'ensemble des demandes des différentes facultés. Face à cette situation, une proposition, ayant recueilli l'unanimité des membres du Conseil, consistant à partager et à délimiter les espaces et à confier à chaque faculté la prise en charge de son propre périmètre, a été adoptée.

#### **3.4. Postes supérieurs**

Le sous-directeur du personnel a présenté un état des lieux concernant le nombre de postes supérieurs occupés et les postes vacants au sein de l'université. Le Recteur a demandé aux doyens de faire le maximum pour pourvoir les postes vacants.

#### **3.5. Restauration et cafétérias**

Le recteur a demandé l'état d'avancement du dossier des cafétérias à Hassnaoua, Bastos et Tamda et de la préparation d'une salle dédiée à la restauration pour les fonctionnaires à Hassnaoua. À ce propos, le responsable des moyens généraux a indiqué que pour les cafétérias, le cahier des charges a été finalisé et transmis au Commissaire-Priseur qui a demandé quelques

modifications avant qu'il ne soit publié. Pour ce qui est de la restauration, les travaux d'aménagement de la salle sont quasiment finalisés.

### 3.6. Prime de recherche

Le Conseil a discuté de la question relative au refus du contrôleur financier de viser la prime de recherche aux membres de l'administration universitaire impliqués dans des projets de recherche. À cet effet, le Conseil a chargé le Secrétaire général de l'université de prendre contact avec lui afin de lui rappeler que l'article 10 de l'arrêté n° 08-130 du 3 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant-chercheur concerne uniquement les tâches d'enseignement et de formation à titre d'occupation accessoire, et ne s'applique pas aux travaux effectués dans le cadre des projets de recherche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 16h30.

